



RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE**

N° Spécial

23 juin 2017

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
N° Spécial DDCS du 23 juin 2017

SOMMAIRE

Arrêté	Date	DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE	Page
DDCS n° 2017-062	13.06.2017	Arrêté autorisant, Monsieur DOIGNEAUX Sacha, titulaire du Brevet National de Sécurité et de Surveillance Aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1 ^{er} juillet au 31 juillet 2017 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du Code du Sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation.	3

PRÉFET DES HAUTS-DE-SEINE

Arrêté DDCS-2017-062 autorisant, Monsieur DOIGNEAUX Sacha, titulaire du Brevet National de Sécurité et de Surveillance Aquatique, à surveiller en autonomie pour la période du 1^{er} juillet au 31 juillet 2017 inclus, un établissement de baignade d'accès payant, conformément aux dispositions de l'article A.322-11 du Code du Sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités aquatiques et de la natation

**LE PREFET DES HAUTS-DE-SEINE
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE**

VU l'article L.322-7 du Code du sport relatif à la sécurité dans les établissements de baignade ;

VU l'article D.322-13 du Code du sport relatif à la surveillance et à l'enseignement des activités de la natation ;

VU l'article D.322-14 relatif à la surveillance des activités aquatiques, de baignade ou de natation ;

VU l'arrêté MCI n° 2016-074 du 5 septembre 2016, portant délégation de signature des actes administratifs à Madame Christine JACQUEMOIRE, Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine,

VU l'arrêté DDCS n° 2016-098 du 8 septembre 2016 portant subdélégation de signature administrative aux cadres de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine ;

Sur proposition de Madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur DOIGNEAUX Sacha, titulaire du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique est autorisée à surveiller la Piscine de la Grenouillère – 92160 ANTONY du 1^{er} juillet au 31 juillet 2017.

ARTICLE 2 : Madame la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale des Hauts-de-Seine est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Nanterre, le 13 juin 2017

Pour le Préfet et par délégation
Pour la Directrice Départementale
De la Cohésion Sociale
L'Inspecteur de la Jeunesse et des Sports



Pierre-Alexis LATOUR

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale
Cellule CRD - DA - RAA

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Thierry BONNIER

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>